# Les associations fondatrices



#### **AMAFAR-EPE**

Association des Maisons de la Famille de La Réunion – Ecole des Parents et des Educateurs

#### **AFPDS**

Association Familiale de Prévention. Développement et Santé





#### **ARIV**

 $\mathcal{A}.\mathcal{R}.\mathcal{T}.\mathcal{V}$ . Antenne Réunionnaise de l'Institut de Victimologie

Gynécologie Sans Frontières





#### **UFR**

Union des Femmes Réunionnaises

# **Partenaires**















Ce projet est cofinancé par le Fond social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020.

### Siège social:

Centre Hospitalier Gabriel Martin (CHGM)

> Centre d'Education et de Prévention à la Santé (CEPS)

21 rue Ibrahim Balbolia - 97 460 Saint-Paul

Ouvert du lundi au vendredi de 8h à 17h

Secrétariat : 02 62 96 04 24 - Télécopie : 02 62 32 89 63 contact@reseauvif.com

#### Plan d'accès





Pour une prise en charge globale des violences conjugales et intrafamiliales à caractère de Grand Danger

> Association Loi 1901 N°SIRET : 798 059 424 00027 - N°APE : 8899B

## Missions de l'association

Favoriser l'amélioration de la prise en charge des violences conjugales et intrafamiliales ; préférentiellement lorsqu'un critère de dangerosité est mis en évidence.

Prévenir le processus de reproduction de la violence : récidive, transmission inter et transgénérationnelle.

Développer une approche expérimentale innovante, à la fois globale et intégrée des violences intrafamiliales.

# **Objectifs**

Organiser une prise en charge de chacun des membres de la famille (femmes victimes, hommes mis en cause, enfants confrontés à ces violences).

Faciliter la coordination des acteurs des différents aspects d'intervention (sanitaire, social, juridique, psycho-victimologique, éducatif) auprès des personnes concernées par ces situations.

Sensibiliser pour un meilleur repérage des situations à transaction violente, et mobiliser les mesures existantes appropriées, dont l'ordonnance de protection, l'éviction du conjoint violent et le Téléphone Grave Danger.

Une équipe pluridisciplinaire de professionnels : éducateurs spécialisés, psychologues cliniciennes spécialisées en victimologie, criminologue ...

Stages de responsabilisation Accueil Référent des familles départemental à transaction Orientation et Téléphone violente coordination Grave Danger vers les acteurs et services spécialisés **Justice** Restaurative Rencontres

> ... travaillant en réseau auprès des partenaires, avec le soutien de la coordinatrice, de l'assistante de direction et des bénévoles des associations fondatrices

# Etapes de la prise en charge

- Réception de la saisine du prescripteur et prise de contact pour compléments d'informations sur la situation.
- Mise en lien avec la victime (sous 48h).
- 3. Pré-DGI (Diagnostic Global Immédiat), puis évaluation de la situation familiale selon les critères de Grand Danger.
- En cas de situation de Grand Danger, 3 pôles interviennent pour une prise en charge globale et individualisée:
  - Pôle victimes avec si nécessaire, hébergement à la Maison d'Accueil Temporaire en partenariat avec l'association Proxim' Services
  - Pôle enfants
  - Pôle auteurs auprès des mis en cause, prévenus, détenus et condamnés.
- Synthèse de la situation avec les partenaires concernés.
- 6. Suivi de la situation de 3 à 6 mois. Prise en compte des besoins et des objectifs fixés, par l'ensemble des acteurs, en concertation avec la famille.

# Intervention sur tout le département